

L'EMPIRE ET L'ÎLE INDÉPENDANTE (PREMIÈRE PARTIE)

L'histoire de Cuba ces cent quarante dernières années se confond avec sa lutte pour préserver l'identité et l'indépendance nationales, et avec l'évolution de l'Empire étasunien, avec ses visées constantes de mainmise sur Cuba et avec les méthodes épouvantables auxquelles il recourt aujourd'hui pour maintenir sa domination sur le monde.

D'éminents historiens cubains ont abordé ces questions en profondeur à différents moments, dans d'excellents ouvrages qui méritent d'être mis à la portée de nos compatriotes. Ces Réflexions s'adressent en particulier aux nouvelles générations, afin qu'elles connaissent des faits très importants et décisifs dans les destinées de notre patrie.

PREMIÈRE PARTIE. L'amendement Platt imposé en annexe de la Constitution néocoloniale cubaine de 1901

La « doctrine du fruit mûr » remonte à 1823, quand elle fut formulée par John Quincy Adams, alors secrétaire d'Etat et ensuite président : compte tenu de la loi de la gravité politique, les Etats-Unis s'empareraient forcément de Cuba une fois rompue sa subordination coloniale à l'Espagne.

Pretextant l'explosion du cuirassé *Maine* dans la baie de La Havane – un événement qui reste encore à élucider, mais qui fut utilisé pour déclarer la guerre à l'Espagne, de même que l'incident du golfe du Tonkin fut préfabriqué, comme cela a été prouvé, pour pouvoir attaquer le Vietnam du Nord – le président William McKinley entérina la *Joint Resolution* du Congrès du 20 avril 1898, qui signale « que le peuple de l'île de Cuba est et doit être de droit libre et indépendant », « que les Etats-Unis déclarent par la présente n'avoir ni le souhait ni l'intention d'exercer leur souveraineté, leur juridiction ou leur domination sur l'île, si ce n'est à des fins de pacification, et affirment leur décision, ceci fait, d'en laisser le gouvernement et la domination à son peuple ». La *Joint Resolution* autorisait le président à recourir à la force pour éliminer le gouvernement espagnol de Cuba.

Le colonel Leonard Wood, chef principal du régiment des *Rough Riders*, et Théodore Roosevelt chef en second des volontaires expansionnistes qui avaient débarqué sur les plages proches de Santiago de Cuba, après que l'escadre espagnole, courageuse, mais mal utilisée, et ses marins eurent été décimés par les cuirassés étasuniens, avaient réclamé l'aide des insurgés cubains qui, au prix de sacrifices énormes, avaient déjà épuisé et mis hors de combat l'armée coloniale espagnole. Le régiment des *Rough Riders* avait débarqué sans ses chevaux.

Une fois l'Espagne vaincue, les représentants de la reine régente et du président des Etats-Unis signèrent le 10 décembre 1898 le Traité de Paris aux termes duquel, sans que le peuple cubain soit partie prenante, l'Espagne renonçait à tout droit de souveraineté et de propriété sur Cuba et acceptait de l'évacuer. L'île serait occupée à titre provisoire par les Etats-Unis.

Nommé gouverneur militaire au nom des USA et général d'armée, Leonard Wood promulgua le 25 juillet 1900 le décret 301 portant l'organisation d'élections générales de délégués à une Assemblée constituante qui devait se réunir à La Havane le premier lundi de novembre 1900, à midi, en vue de rédiger et d'adopter une Constitution régissant le peuple cubain.

Les élections se déroulèrent le 15 septembre 1900 et portèrent à l'Assemblée trente et un délégués issus du Parti national, du Parti républicain et de l'Union démocratique. Et c'est le 5 novembre 1900 que l'Assemblée constituante se réunit pour la première fois au théâtre Irijoa de La Havane, qui prit ce jour-là le nom de Théâtre Martí.

Le général Wood, qui l'ouvrit en tant que représentant du président des Etats-Unis, fit part aux constituants des visées que nourrissait son gouvernement : « Quand vous aurez formulé le genre de relations qui devront, de votre point de vue, exister entre Cuba et les Etats-Unis, le gouvernement nord-américain adoptera sans aucun doute les mesures qui conduiront pour sa part à un accord final et autorisé entre les peuples des deux pays en vue de promouvoir l'essor de leurs intérêts communs. »

La Constitution adoptée par les constituants en février 1901 affirmait à son article 2 : « Le territoire de la République est composé par l'île de Cuba, ainsi que par les îles et cayes adjacentes qui se trouvaient sous la souveraineté de l'Espagne jusqu'à la ratification du Traité de Paris le 10 décembre 1898. »

Une fois la Constitution rédigée, il fallut définir le genre de relations politiques que devaient nouer Cuba et les Etats-Unis. L'Assemblée constituante avait, dès le 12 février 1901, nommé une commission de cinq membres qui devait se charger de ce point.

Le 15 février, le gouverneur Wood invita cette commission à une pêche en mer et lui offrit un banquet à Batabanó, embarcadère principal pour l'île des Pins, comme on la connaissait alors, elle aussi occupée par les troupes étasuniennes qui étaient intervenues dans la guerre d'Indépendance cubaine. Là, il leur fit connaître la teneur d'une lettre du secrétaire à la Guerre, Elihu Root, qui contenait déjà les traits fondamentaux du futur amendement Platt. Selon les instructions émanant de Washington, les relations entre Cuba et les Etats-Unis devaient être régies par différentes prescriptions. La cinquième stipulait : « Qu'afin de pouvoir exécuter au mieux les devoirs émanant des prescriptions ci-dessus et assurer leur propre défense, les Etats-Unis pourront acquérir et posséder en propriété des terrains afin d'établir et de maintenir des bases navales à des points ou sites déterminés. »

Quand les constituants cubains apprirent ces conditions, ils prirent position, dans un document daté du 27 février 1901, contre les visées du pouvoir exécutif étasunien, supprimant entre autres le droit d'établissement de bases navales.

L'administration étasunienne décida, en accord avec Orville H. Platt, sénateur républicain du Connecticut, de présenter un amendement au projet de loi sur le budget de l'armée en vue de convertir en un fait établi les prescriptions concernant l'établissement en sol cubain de bases navales étasuniennes.

L'amendement Platt, voté par le Sénat le 27 février 1901 et par la Chambre des représentants le 1er mars, puis entériné le lendemain par le président McKinley, en tant qu'annexe « au projet... fixant les crédits pour le maintien de l'armée durant l'exercice fiscal venant à terme le 30 juin 1902 », incluait la prescription suivante sur les bases navales :

Article VII. Que, afin que les Etats-Unis soient en conditions de maintenir l'indépendance de Cuba et de protéger son peuple, ainsi que pour assurer leur propre défense, le gouvernement cubain leur vendra ou leur louera les terres nécessaires à des bases charbonnières ou à des stations navales à des endroits déterminés dont il sera décidé en accord avec le président des Etats-Unis.

L'article VIII précisait :

Que... le gouvernement cubain inscrira les dispositions ci-dessus dans un traité permanent avec les Etats-Unis.

L'adoption rapide de l'amendement par le Congrès des Etats-Unis s'explique par le fait que la législature était sur le point de conclure et que le président McKinley était assuré de la majorité dans les deux organes. Quand le président inaugura son second mandat le 4 mars, l'amendement avait d'ores et déjà force de loi.

Plusieurs constituants cubains défendirent la thèse qu'ils n'étaient pas habilités à adopter

l'amendement imposé par les Etats-Unis, dans la mesure où il impliquait une limitation de l'indépendance et de la souveraineté de la République de Cuba. Le gouverneur militaire Wood s'empressa alors de promulguer, le 12 mars 1901, un décret militaire en vertu duquel il habilitait la Constituante à débattre des mesures dont la constitutionnalité pourrait susciter des doutes.

D'autres constituants, tel Manuel Sanguily, furent d'avis que l'Assemblée devait se dissoudre plutôt que d'adopter des mesures qui blessaient d'une manière ou d'une autre la dignité et la souveraineté du peuple cubain. La Constituante avait d'ailleurs nommé, à sa séance du 7 mars 1901, une nouvelle commission chargée de rédiger une réponse au gouverneur Wood, laquelle confia cette mission à Juan Gualberto Gómez, qui recommanda, entre autres, de rejeter la clause relative à la location de stations navales ou charbonnières et critiqua sévèrement l'ensemble de l'amendement Platt. Juan Gualberto Gómez, le 1^{er} avril présenta une communication contraire aux principes du Traité de Paris et à la *Joint Resolution*.

Mais la Constituante interrompit le débat et décida de dépêcher une commission aux Etats-Unis afin de « connaître les vues et les objectifs du gouvernement des Etats-Unis quant à tous les points ayant à voir avec l'établissement du genre de relations définitif sur les plans politique et économique entre Cuba et les Etats-Unis, et d'envisager avec ledit gouvernement les bases d'un accord sur les points qui seront soumis à la Constituante à des fins d'adoption finale ».

La commission élue pour se rendre aux USA - Domingo Méndez Capote, Diego Tamayo, Pedro González Llorente, Rafael Portuondo Tamayo et Pedro Betancourt - arriva à Washington le 24 avril 1901. Le lendemain elle fut reçue par Root et Wood.

Le gouvernement étasunien ayant toutefois tenu à préciser publiquement, qu'elle était là sans invitation et à titre non officiel.

Elle fut reçue les 25 et 26 avril 1901 par Elihu Root. Le secrétaire à la Guerre lui fit savoir d'une manière catégorique : « Les Etats-Unis ont proclamé leur droit d'imposer les clauses contestées durant trois quarts de siècle face au monde américain et européen, et ils ne sont pas disposés à y renoncer au point de mettre leur sécurité en danger. »

Selon les fonctionnaires étasuniens, aucune des clauses de l'amendement Platt ne réduisait la souveraineté et l'indépendance de Cuba ; au contraire, elle la préservait ; et de préciser que l'intervention n'aurait lieu qu'en cas de graves troubles dans le seul but de maintenir l'ordre et la paix intérieurs.

De retour à La Havane, la commission fit rapport au cours d'une séance secrète, le 7 mai 1901. De sérieuses divergences se faisaient jour au sein de la Commission.

Celle-ci discuta le 28 mai un rapport de la Commission chargée d'émettre un avis sur l'amendement Platt, rédigé par Villuendas, Tamayo et Quesada et recommandant d'accepter l'amendement assorti de quelques éclaircissements et de signer un traité de réciprocité commerciale. La Constituante le vota par 15 voix contre 14.

Mais le gouvernement des Etats-Unis refusa ce genre de solution et fit savoir sous forme d'ultimatum, par l'intermédiaire du gouverneur Wood, que l'amendement devait être accepté sans la moindre modification. En effet, « en tant que mandat adopté par le pouvoir législatif des Etats-Unis, le Président est obligé de l'exécuter tel quel. Il ne peut rien y changer ni modifier, rien y ajouter ni retrancher. L'action exécutive que réclame ce mandat est le retrait de Cuba de l'armée des Etats-Unis. Or, ledit mandat n'autorise cette action que lorsqu'un gouvernement aura été installé à Cuba dans le cadre d'une Constitution qui contiendrait déjà soit dans son texte même soit en annexe les dispositions catégoriques signalées dans le mandat. [...] Si le Président constate que ces dispositions sont inscrites dans la Constitution, il sera autorisé à retirer l'armée ; dans le cas contraire, il n'y est pas autorisé. »

L'EMPIRE ET L'ÎLE INDÉPENDANTE (PREMIÈRE PARTIE)

Published on Fidel soldado de las ideas (<http://www.fidelcastro.cu>)

Le secrétaire à la Guerre adressa une lettre à la Constituante cubaine pour lui faire savoir qu'elle devait adopter l'amendement Platt dans sa totalité, sans le moindre éclaircissement, tel qu'il apparaissait en tant qu'annexe à la loi du budget de l'armée ; sinon, les forces militaires étasuniennes ne se retireraient pas de Cuba.

Le 12 juin 1901, au cours d'une autre séance secrète, la Constituante vota par 16 voix contre 11 l'incorporation de l'amendement Platt, à titre d'annexe à la Constitution de la République, adoptée le 21 février : Bravo Correoso, Robau, Gener et Rius Rivera ne participèrent pas à la séance pour ne pas avoir à voter.

Le pire de l'Amendement a été l'hypocrisie, la tromperie, le machiavélisme et le cynisme dont firent preuve les Etats-Unis pour s'emparer de Cuba, au point de recourir publiquement aux arguments avancés en 1823 par John Quincy Adams au sujet de la pomme qui finirait forcément par tomber du fait de la loi de la gravité. La pomme tomba en effet, mais elle était pourrie, comme l'avaient prévu durant presque un demi-siècle de nombreux penseurs cubains, depuis José Martí dans les années 80 du XIXe siècle jusqu'à Julio Antonio Mella, assassiné en janvier 1929.

Personne ne pouvait mieux décrire ce que l'amendement Platt signifiait pour Cuba que Leonard Wood en personne, dans une correspondance privée du 28 octobre 1901 à son compagnon d'aventures Theodore Roosevelt. En voici deux extraits :

« Bien entendu, l'amendement Platt ne laisse guère d'indépendance à Cuba, si tant est qu'elle lui en laisse, et la seule chose à faire maintenant est de chercher l'annexion. Ceci exigera toutefois quelque temps, et il est très souhaitable, tout le temps que Cuba disposera d'un gouvernement à soi, qu'il le conduise sur la voie du progrès et de l'amélioration. Il ne peut signer certains traités sans notre assentiment, ni emprunter au-delà de certaines limites, et il doit préserver les conditions sanitaires qu'on lui a indiquées, de sorte qu'il est tout à fait entre nos mains. Je ne crois pas qu'un seul gouvernement européen le considère, fût-ce un moment, pour autre chose que ce qu'il est : une véritable dépendance des Etats-Unis et redevable à ce titre de notre attention. »

« Grâce à ce contrôle qui se convertira sous peu, sans aucun doute, en une possession, nous dominerons bientôt pratiquement tout le commerce mondial du sucre. L'île s'américaniserà peu à peu et nous aurons, le temps venu, l'une des plus riches et des plus désirables possessions qui existent au monde... »

Date:

14/08/2007

Source URL: <http://www.fidelcastro.cu/fr/articulos/lempire-et-lile-independante-premiere-partie>